Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 09/11/2026
ID : 040-214001927-20261103-2026_11_0292-DE

UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

PRÉSIDENCE
Direction des affaires juridiques

Affaire suivie par :
Fanny TESTARROUGE
Tél. : 05 59 40 70 35
fanny.testarrouge@univ-pau.fr

Pau, le 27 août 2026

Le président

A

Monsieur le Maire
Ville de Mont-de-Marsan
2 place Général Leclerc,
BP 305
40 011 Mont de Marsan

Objet : représentant du conseil municipal au sein du conseil de l'IUT des pays de l'Adour

Monsieur le Maire,

Les conseils des collèges, d'instituts et d'écoles de l'université de Pau et des Pays de l'Adour doivent renouveler leurs membres au mois de novembre prochain (élections générales).

Dans ce contexte, et conformément aux statuts de l'université, je vous prie de bien vouloir désigner le représentant du conseil municipal ainsi que son suppléant qui seront appelés à siéger au sein du conseil de l'IUT des pays de l'Adour à compter du mois de décembre.

Ayant pour obligation de respecter la parité entre les femmes et les hommes sur l'ensemble du collège des personnalités extérieures au sein de nos instances, **le titulaire et son suppléant désignés pour siéger au sein du conseil de l'IUT devront être de même sexe.**

Afin d'assurer le bon fonctionnement de nos instances, je vous saurais gré de bien vouloir procéder à ces désignations avant le 10 novembre 2026.

En vous remerciant par avance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Laurent BORDES